

Les LEMAIRE

Lignée de Catherine Françoise LEMAIRE (Sosa 919 – Génération 10=)

1. Catherine Françoise LEMAIRE x Maximilien DESTRU
2. Jean LEMAIRE x Barbe SENECHAL
3. Pierre LEMAIRE

Note

Cette lignée repose sur deux actes notariés : le premier permet d'établir que Catherine Françoise LEMAIRE est fille de Jean et de Barbe SENECHAL ; du second, il a été déduit que Jean serait fils de Pierre. Cet acte établi à Pernes¹ et concerne des habitants de Gricourt et de Noyelles, qui, aujourd'hui, font partie de la commune de Bours, d'où l'hypothèse retenue pour la filiation de Jean.

BMS

Sépulture

Estrée-Blanche, le 1/01/1743, a été inhumée en l'église d'Estrée-Blanche le corps de Catherine Françoise LEMAIRE, veuve de Pierre MARQUANT, en son vivant laboureur à Estrée-Blanche, âgée d'environ 84 ans, décédée le jour précédent en la maison de Jean LECIGNE, bailli d'Estrée-Blanche, administrée des sacrements de notre sainte mère l'Eglise, en présence de Jean LECIGNE, son beau-fils, et de Florent D'HESTRU, son fils, laboureur, demeurant à Rely-lez-Aire qui ont signé ce présent acte.

Actes notariés

Notaires de Lillers – AD 62 – Partage du 10/7/1699 – (4E97/283 - folio 344 Verso)

André LEMAIRE jeune homme à marier demeurant au village de BOURS, Jacques LEMAIRE fermier demeurant à HAM, Jean Baptiste ROUSSEL aussi fermier demeurant sous la paroisse de LILLERS et Antoinette LEMAIRE sa femme et Maximilien DESTRU censier demeurant à Criminil et Catherine Françoise LEMAIRE sa femme, lesdits du surnom LEMAIRE enfants et héritiers des feux Jean LEMAIRE et Barbe SENECHAL.

(relevé par Didier BOUQUET)

Gros de St-Omer - Obligation du 17/1/1650 à Pernes (n° 679) :

Robert DE VIEBOURG lieuten de ..., Jacques FLOURES labour, Jan DE CROIX caron, Josse CAUWEL, Pierre et Jean LEMAIRE père et fils, André SENESCHAL labour, Phles PREVOST, Adrien DUMONT, Anthoine NOCRE, Jan et Adrien DUBUCQ frères, Josse LEMOISNE, Jan et Fhois DUMONT frères, Fhois DE BOEUVRY, Arnoult LEMANCHE, Gabriel LECOMTE et Anthoine BOCHART sergt, tous dems à Gricourt et Noielles ; à Guislain LEFEBVRE lieuten du dit Gricourt ; despens .. Gouverneur de La Bassée.

(relevé par Yves LEMAIRE)

Fiche créée le 27/08/2018

¹ Le Gros de St-Omer ne comporte pas que des actes des notaires de la Résidence de St-Omer ; mais aussi des actes venant d'autres résidences de l'Artois.